



Commune de Préverenges

PREAVIS MUNICIPAL N° 13/08

**DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE FR. 1'190'000.--
POUR LA CONSTRUCTION D'UN COLLECTEUR D'EAUX CLAIRES ET
D'EAUX USEES DU COLLÈGE A L'AVENUE DE CROIX-DE-RIVE ET
ASSAINISSEMENT DU COLLECTEUR EXISTANT A L'AVENUE
CROIX-DE-RIVE (Partie inférieure)**

Demande d'un crédit de construction de Fr. 1'190'000.-- pour la construction d'un collecteur d'eaux claires et d'eaux usées du collège à l'avenue de Croix-de-Rive et assainissement du collecteur existant à l'avenue Croix-de-Rive (partie inférieure)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Nous avons l'avantage de soumettre à votre approbation une demande de crédit pour la construction d'un collecteur d'eaux claires et d'eaux usées au sud du collège existant ainsi que pour l'assainissement du collecteur existant à l'avenue de Croix-de-Rive, dans sa partie inférieure (voir plan annexé).

Le 21 février 2008, votre Conseil accordait une demande de crédit de Fr. 36'900.- pour l'étude dudit collecteur. Nous ne reviendrons pas sur le préavis n° 2/08, celui-ci étant suffisamment explicite.

2. Constat

Dans son rapport de juin 2005, le bureau d'ingénieurs Gérard Chevalier SA, s'occupant alors des données du plan général d'évacuation des eaux (PGEE), avait conclu que le raccordement des eaux usées du futur collège est possible, sans marge de sécurité, avec des pentes très faibles (moins de 1 %). Par ailleurs, le tronçon de l'avenue de Croix-de-Rive a plus de 45 ans d'existence et est vétuste. Le raccordement des eaux claires du futur collège et du giratoire n'est pas conseillé sur le réseau communal en l'état actuel car la capacité du collecteur existant est très largement insuffisante.

La variante étudiée par le bureau Schopfer & Niggli SA, mandataire, consiste au raccordement du collège existant et du futur collège à un collecteur à construire le long des places de parc, au sud du collège, ainsi que la réhabilitation du collecteur existant descendant l'avenue de Croix-de-Rive. Ce tracé permettra de décharger les collecteurs EC et EU du chemin des Condémines, déjà passablement saturés lors d'intempéries, et de remettre à neuf le tronçon aval de l'avenue de Croix-de-Rive.

3. Descriptif des travaux

Travaux de génie civil :

- Fouilles en tranchée, profondeur < 400 cm, étayage
- Mise en place de tuyaux d'écoulement adaptés au trafic roulant et au débit actuel y compris tous les branchements
- Fondations et enrobage des tuyaux en béton
- Remblayage soigneusement compacté
- Remise en état des revêtements de surfaces (bitume, bordures, terre végétale, etc.)

